

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1,2 KG DE DBO5 (20EH)

- Création d'une filière d'Assainissement Non Collectif**
Ou
 Réhabilitation d'une filière d'Assainissement Non Collectif

VEOLIA – Service de l'Assainissement Non Collectif

Service de contrôle :

Adresse : CS 10579, 83041 Toulon Cedex 09

Tél : 04.94.46.72.79

Courriel : anc.provence-med@veolia.com

COMMUNAUTE d'Agglomération Sud Sainte Baume

Collectivité ayant la compétence en matière d'assainissement non collectif

Adresse : 155 Avenue Henri Jansoulin, 83740 La Cadière-d'Azur

Tél : 04 94 98 26 60

Site internet : <https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/>

Le contrôle de la conception et de la réalisation effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif, par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC, par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 et la Loi sur l'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2.

Ce contrôle s'opère sur la base du présent formulaire, remis à toute personne construisant ou réhabilitant une installation d'assainissement non collectif.

Ces contrôles sont facturés au tarif de 80,00 € T.T.C dans le cadre de la conception et 150,00 € T.T.C dans le cadre du contrôle de réalisation (délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2018).

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution

PRINCIPAUX POINTS EXAMINES :

- Adaptation de la filière à la nature du sol et aux contraintes de la parcelle
- Dimensionnement adapté aux caractéristiques de l'immeuble
- Respect d'une distance minimale de 35 m par rapport à tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine
- Les cas échéant, implantation hors d'un périmètre de protection rapproché ou immédiat d'un captage d'eau utilisé » pour la consommation humaine
- Respect des autres distances minimales
- Collecte de l'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'ouvrage est prévu
- Ventilation des ouvrages de prétraitement
- Emplacement dégagé, accessibilité pour l'entretien, dégagement et accessibilité des regards de visite

Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec le SPANC pour toute information complémentaire.

L'avis préalable du SPANC sur la conception et l'implantation est indispensable avant toute modification ou création d'une installation nouvelle ou réhabilitée.

L'avis de conformité de votre projet d'assainissement non collectif établi par le SPANC est une pièce constitutive de votre demande de permis de construire.

DEMANDEUR (PROPRIÉTAIRE)

NOM :

Prénom :

Adresse du pétitionnaire (le propriétaire) :	Adresse du lieu d'implantation de la filière d'assainissement :
Adresse :	Adresse :
Code postal : Commune :	Code postal : Commune :
Pays :	Pays :

Tél. :

Courriel :

Références cadastrales (Section et numéro) :
.....

CONCEPTEUR	INSTALLATEUR DU DISPOSITIF
Nom :	Nom :
Tél. :	Tél. :
Adresse :	Adresse :
Code postal : Commune :	Code postal : Commune :

N° de dossier / référence étude hydrogéologique :
.....

Pièces à fournir par le propriétaire

Cadre réservé au contrôleur

▸ Un plan de situation de la parcelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▸ Un plan cadastral de la parcelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▸ Une étude de sol permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. <u>Elle comporte</u> : sondages à la tarière, test(s) de perméabilité, trous au tractopelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▸ Une étude de définition de la filière assainissement non collectif à la parcelle comprenant :		
✓ La collecte des eaux usées (canalisations, regards de collecte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ La filière de traitement par le sol en place ou reconstitué avec :		
▪ Le prétraitement : fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse, préfiltre...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Le traitement : selon la nature du terrain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ OU La filière avec dispositifs de traitement agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé : micro station, filtres compacts, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Le système d'évacuation, le cas échéant, après traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▸ Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▸ Un plan en coupe de la filière et de l'habitation (cf. page 2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▸ Le présent formulaire dûment complété (4 pages)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Habitation :

Le nombre de bâtiment concerné :

Nombre de pièces principales* :

Nombre de chambres :

Nombre d'usagers :

* au sens de l'article R. 111-1-1 du code de la construction

Principale Secondaire Logement Vacant
(Durée d'occupation en mois/an :

Nombre d'Equivalent Habitant* :

*Nombre de pièces principales = Nombre d'Équivalents-Habitants (EH)

Surface au plancher : m²

Bâtiment à usage professionnel :

Nature de l'activité :

Le nombre de bâtiment concerné :

Le nombre de pièce principale par bâtiment :

.....

Le nombre d'Equivalent Habitant :

Nombre d'occupants :

Le nombre d'employés :

Occupation: h/jour

Autre :

.....

Si restauration :

Le nombre moyen de couverts servis chaque jour * :

Si accueil du public :

La capacité d'accueil au public :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

A remplir et cocher par le pétitionnaire

Cadastre :

▸ Section et numéro :

Superficie :

▸ Superficie totale : m²

Disponible pour l'assainissement : m²

▸ Le terrain est-t-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

OUI NON

Pente du terrain :

▸ Faible < 5% Moyenne 5 à 10% Forte > 10%

Captage :

▸ Présence d'un captage (puits ou forage): OUI NON Ne sait pas

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

▸ Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré OUI NON Ne sait pas

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

▸ Est-il destinés à la consommation humaine ? OUI NON Ne sait pas

▸ Si oui, la distance est-elle supérieure à 35 mètres ? OUI NON Ne sait pas

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Terrain inondable : OUI NON Ne sait pas

Cadre réservé au contrôleur

• La superficie disponible et l'occupation du sol pour le dispositif sont-elles suffisantes ? OUI NON

• La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? OUI NON

• Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? OUI NON

• Distance > 35 m ? OUI NON

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Réseau de surface (fossé, caniveau,...)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare,...)

Autre :

RAPPEL :

Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

ETUDES DE SOL ET ETUDE DE DEFINITION DE LA FILIERE

ETUDE DE SOL

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire
- Le sol est-il favorable au traitement des eaux usées domestiques ?
 OUI OUI sous réserves NON Ne sait pas
- Perméabilité du sol : mm/h

Cadre réservé au contrôleur

- | | |
|---|---|
| • Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| • Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

ETUDE DE DEFINITION DE LA FILIERE

- Une étude a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire

Cadre réservé au contrôleur

- | | |
|------------------|---|
| • Etude jointe ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|------------------|---|

PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

Schématiser le plus clairement possible :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▸ L'habitation ▸ L'évacuation des eaux usées de l'habitation ▸ La filière complète ▸ Les arbres et la végétation, les surfaces imperméables ou destinées à l'être ▸ Les bâtiments annexes (garage, piscine...) ▸ Les axes de circulation | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle ▸ Les cours d'eau, fossé, mare, etc. ▸ Le système d'évacuation des eaux de pluie ▸ Les cavités souterraines |
|---|--|

Cadre réservé au contrôleur

- | | |
|---|---|
| • Le plan de masse est-il fourni ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| • Les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

PLAN EN COUPE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

- Schématiser le plus clairement possible l'emplacement de votre logement, du prétraitement, du traitement avec les rejets pluviaux et d'assainissement éventuels.

Cadre réservé au contrôleur

- | | |
|---|---|
| • Le plan en coupe est-il fourni ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| • Les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

DESCRIPTION DE LA FILIERE PROJETEE :

Filière Traditionnelle <input type="checkbox"/>	Filière Agréée <input type="checkbox"/> (Page 6)	Toilettes Sèches <input type="checkbox"/> (Page 6)
---	---	---

(Cocher et renseigner la filière choisie)

FILIERE Traditionnelle :

DISPOSITIF DE COLLECTE

- Eaux collectées : Cuisine Cuisine + salle de bain

Cadre réservé au contrôleur

OUI NON

POSTE DE RELEVAGE

- Poste de relevage : OUI, volume : litres NON
 Eaux relevées : Eaux brutes, Eaux prétraitées, Eaux traitées

Cadre réservé au contrôleur

- | | |
|--|---|
| • Le volume du poste est-il suffisant ?
Si non, volume suggéré : litres | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|--|---|

CHASSE A AUGET

- Chasse à auget : OUI, volume : litres NON
 Type d'eaux : Eaux prétraitées, Eaux traitées

Cadre réservé au contrôleur

- | | |
|--|---|
| • Le volume de la chasse à auget est-il suffisant ?
Si non, volume suggéré : litres | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|--|---|

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Traitement primaire :

A remplir et cocher par le pétitionnaire

Cadre réservé au contrôleur

▸ Fosse toutes eaux : OUI NON, volume : litres

▸ Fosse septique : OUI NON, volume : litres

▸ Bac à graisse : OUI NON, volume : litres
200 litres (eaux de cuisine), 500 litres (toutes eaux ménagères)

▸ Autre dispositif : OUI NON, volume : litres
(fosse chimique, fosse d'accumulation, ...)

Désignation :

Préfiltre:

▸ Préfiltre décolloïdeur externe : OUI NON, volume : litres

Ventilation :

▸ Ventilation primaire : OUI NON

▸ Ventilation secondaire : OUI NON

(branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement) à 40 cm au-dessus du faitage ?

▸ Volume de la fosse suffisant ? OUI NON

Si non, volume : L

▸ Volume de la fosse suffisant ? OUI NON

Si non, volume : L

▸ Volume du bac suffisant ? OUI NON

Si non, volume : L

▸ Implantation de la fosse cohérente avec l'accès ? OUI NON

▸ Volume du préfiltre adapté ? OUI NON

▸ Une ventilation haute est-elle prévue :

✓ en entrée de fosse ? OUI NON

✓ en sortie de fosse ? OUI NON

Traitement Secondaire :

A remplir et cocher par le pétitionnaire

Cadre réservé au contrôleur

Épandage par le sol en place :

Tranchées d'épandage

Lit d'épandage

Autre :

Dimensionnement :

Longueur : m Largeur : m

Profondeur : m Nombre tranchées : m

Surface : m² Soit : × m

▸ Dispositif adapté ? OUI NON

✓ A la nature du sol

✓ A la pente du site

▸ Dimensionnement adapté au logement ? OUI NON

▸ Respect des distances minimales du traitement : OUI NON

(habitation >5 m, parcelle >3 m, végétation >3 m)

Épandage par un massif reconstitué :

Cadre réservé au contrôleur

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant vertical drainé

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Tertre

Surface min au sommet m²

Surface max au sommet m²

Dimensionnement :

Longueur : m Largeur : m

Profondeur : m Nombre tranchées : m

Surface : m² Soit : × m

▸ Dispositif adapté ? OUI NON

✓ A la nature du sol

✓ A la pente du site

▸ Dimensionnement adapté au logement ? OUI NON

▸ Respect des distances minimales du traitement (habitation >5 m, parcelle >3 m, végétation >3 m) OUI NON

TOILLETES SECHES :

A remplir et cocher par le pétitionnaire

Cadre réservé au contrôleur

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.
Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :
Précisions :

▸ Dispositif réglementaire ?

OUI NON

FILIERE AGREEE :

Filière avec dispositifs de traitement agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé
(Liste disponible sur www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

A remplir et cocher par le pétitionnaire

Cadre réservé au contrôleur

- Type de dispositif AGREE
- Dénomination commerciale
- Capacité de traitement
- Société titulaire de l'agrément
- N° d'agrément
- Date d'obtention

▸ Dispositif adapté au logement ?

- Intermittence ?
- Dimensionnement ?

OUI NON
 OUI NON

EVACUATION DES EAUX TRAITEES :

A remplir et cocher par le pétitionnaire

Cadre réservé au contrôleur

- Description du mode de rejet des effluents traités :
- Infiltration par le sol en place :**
- Tranchée d'épandage à faible profondeur
 - Tranchées d'infiltration / d'Irrigation
 - Lit d'infiltration / d'Irrigation
 - Tunnel d'infiltration
 - Rejet superficiel
 - Nature de l'exutoire (si existant) : Fossé Ruisseau
 - Autre :
 - Autorisation de déversement écrite du gestionnaire de l'exutoire : OUI NON
 - Autres :
- Dimensionnement :**
- Longueur : m Largeur : m
Profondeur : m Nombre tranchées : m
Surface : m² Soit : × m

- Mode d'évacuation adapté à la nature du sol et de l'environnement ?
- Dimensionnement adapté ?

OUI NON
 OUI NON

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e),, m'engage à :

- à ne réaliser mon installation d'assainissement autonome qu'après réception de l'avis favorable du SPANC sur le projet,
- à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet à l'installateur du dispositif,
- à avertir le service technique du SPANC en charge du contrôle de la date d'achèvement des travaux,
- à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de contrôle de bonne exécution des travaux,
- à m'acquitter de la redevance

À,

Le (Date)

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé")

AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- AVIS FAVORABLE** : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- AVIS FAVORABLE AVEC RESERVE:**
- AVIS DEFAVORABLE** : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Commentaires à apporter sur l'ensemble du projet de la filière d'assainissement non collectif :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Selon le **Décret n°2012-274 du 28 février 2012 - Article 4 – 2°**, cette pièce (PCMI12-2) est obligatoire pour permettre l'instruction du permis.

Le présent formulaire est nécessaire à l'instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d'un dispositif d'assainissement autonome, conformément à l'article L. 2224-8 III du code général des collectivités territoriales.

La filière d'assainissement devra respecter les prescriptions de :

- La **norme AFNOR XP DTU 64.1 d'août 2013**, concernant la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome,
- L'**arrêté du 7 septembre 2009 modifié**, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH.